

Analyse des conséquences des conflits armés sur les personnes handicapées en Haïti à la lumière de l'article 11 de la CDPH

Emilio Neas



IDA
International
Disability Alliance

Analyse des conséquences des conflits armés sur les personnes handicapées en Haïti à la lumière de l'article 11 de la CDPH

*Me Emilio NEAS, Av
Coordonnateur de la CONAPH
DRG Fellow, IDA,*

*Soumis au :
Secrétariat de l'International Disability Alliance (IDA)*

Haïti
Juin 2023

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
Actes subis par les personnes handicapées	4
Illustration des cas de personnes handicapées victimes de l'insécurité	4
Fuite des personnes de leurs quartiers sous la pression des gangs armés	6
Incendies dans les maisons des personnes handicapées	8
Accès à la santé pour les personnes handicapées	9
Effets des conflits armés sur l'éducation	10
Corrélation entre conflit armé et insécurité alimentaire	11
Conclusion	14
Recommandations	15

Introduction

Partout à travers le monde, les personnes handicapées font face à des limitations dans l'exercice, la jouissance de leurs droits et leurs libertés fondamentales reconnus par les instruments juridiques nationaux et internationaux. Adoptée en 2006, la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées exige aux États parties de prendre les mesures nécessaires pour le respect des droits des personnes handicapées. Certains pays ont fait des efforts pour y arriver. Haïti a adopté cette convention le 12 mars 2009 et s'engage donc à mettre en œuvre la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) sur son territoire. L'article 11 de cette Convention vise à défendre la protection des personnes handicapées, que ce soit en situation de risques, d'urgences sanitaires ou de conflits armés.



Carte d'Haïti

Ces dernières années, le pays connaît des catastrophes naturelles qui affectent grandement la vie de la population. En plus de ces catastrophes, les conditions de sécurité se dégradent jour après jour. En effet, les actes de banditisme sont devenus très répandus récemment et personne n'est à l'abri de ces menaces. La montée de l'insécurité, caractérisée surtout par les enlèvements et les conflits entre gangs armés dans certains quartiers, a un impact considérable sur les personnes handicapées.

Personne, indépendamment de son rang social, n'est à l'abri de devenir victime, que ce soit directement ou indirectement. La persistance des actes criminels dans le pays rend la vie de la population de plus en plus complexe, et cela est particulièrement vrai pour les personnes handicapées. Cette situation aggrave les cas de discrimination et de marginalisation des personnes handicapées au sein de leur communauté.

Face à l'aggravation de la crise humanitaire dans le pays, les dirigeants ont adressé en octobre 2022 une requête à la communauté internationale, et plus précisément au Conseil de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour demander l'intervention d'une force multifonctionnelle. L'objectif est d'atténuer les conséquences des crises humanitaires et de contribuer à freiner la montée en puissance des gangs armés qui terrorisent la population. Cette demande est en cours d'analyse par le Conseil de l'ONU. Malgré l'adoption de la résolution CS/15073 le 21 octobre 2022, ciblant des sanctions contre les chefs de gangs¹, la situation du pays ne montre pas d'amélioration significative. Les gangs armés continuent de lutter pour le contrôle de certaines zones et d'intensifier leurs actes criminels, faisant de nombreuses victimes parmi les civils.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons étudier **les répercussions des conflits armés sur les personnes handicapées en Haïti**, en tenant compte de l'article 11 de la CDPH ainsi que d'autres instruments juridiques pertinents. Ces documents garantissent les droits et la protection des personnes handicapées en période de crise humanitaire. Notre analyse inclura également un examen des structures et des politiques internes du pays en la matière.

Actes subis par les personnes handicapées

Dans certaines régions du pays, les personnes handicapées sont fréquemment les principales victimes de la violence. La situation prévalant dans ces zones révèle une négligence envers ces personnes. De plus, il semble qu'il n'existe aucun plan spécifique de protection pour elles dans le cadre de ces conflits armés, qu'il s'agisse d'affrontements entre groupes civils armés luttant pour le contrôle de territoires, ou de confrontations avec les forces de l'ordre, qui semblent impuissantes face à la criminalité grandissante.

Lors d'une interview accordée à une station de radio de la capitale, la ministre de la Justice et de la Sécurité publique a évoqué l'existence de « territoires perdus » dans le pays². Ce qui signifie que les dirigeants n'ont aucun contrôle sur ces espaces et sont incapables d'y exercer leur autorité.

Nous allons maintenant examiner les répercussions de ces conflits sur les personnes handicapées en Haïti.

1. <https://press.un.org/fr/2022/cs15073.doc.htm>

2. <https://gazettehaiti.com/node/9685>

Illustration des cas de personnes handicapées victimes de l'insécurité

La crise d'insécurité marquée par des actes de violence que le pays a connue ces dernières années a eu un impact considérable sur les personnes handicapées. Beaucoup d'entre elles ont été touchées directement ou indirectement par les conflits armés.

Pendant les violentes manifestations de février 2019, lors du mouvement « **Pays Lock** » lancé par les opposants au pouvoir politique de l'époque, les personnes handicapées, comme le reste de la population, étaient incapables de circuler librement. Bien que la CDPH reconnaisse le droit à la mobilité personnelle en ses articles 18 et 20, ces droits fondamentaux ne pouvaient pas être exercés librement. Les barricades établies dans les rues, gardées par des individus armés, entravaient sérieusement la liberté de circulation de tous, y compris celle des personnes handicapées. Cette situation a empêché les familles de se ravitailler et de prendre soin de leurs enfants et autres membres de la famille, exacerbant les tensions entre civils armés et forces de police.

Dans la ville du Cap, dans le département du Nord, un jeune garçon sourd a été tragiquement tué par balle. D'après les informations recueillies, il aurait été touché par les agents de la Police nationale d'Haïti³. Les proches de ce jeune homme rapportent qu'il se trouvait sur le toit de sa maison au moment où il a été atteint par les tirs policiers. La police indique qu'elle soupçonnait le jeune homme d'être un délinquant, bien qu'il ne représentait aucun véritable danger.

Selon les témoignages, la police aurait tiré en raison d'un manque de communication en interne, alors que la victime ne représentait aucun risque pour les forces de l'ordre ce jour-là. Cet incident tragique met en lumière un manque de respect pour le droit à la vie de la part de certaines autorités haïtiennes.

En dépit des appels désespérés de la famille de la victime, ainsi que des revendications vigoureuses des Associations des personnes sourdes et de la Coalition nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH) pour dénoncer ce crime et exiger justice pour la victime, les autorités haïtiennes semblent avoir ignoré cette affaire.

Par ailleurs, le 24 novembre 2019, un autre jeune handicapé a été blessé par trois projectiles, l'un d'entre eux ayant touché sa mâchoire, dans la zone de Bon Repos à la capitale. Son club, Team BEKI, a utilisé la plateforme kapzynews pour lancer un appel urgent à l'aide financière afin de sauver la vie de ce jeune⁴. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien indiqué.

3. http://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10161198015055618&id=804270617

4. <https://kapzynews.com/club-team-beki-appelle-a-laide-en-faveur-dun-joueur-la-de-selection-haitienne-de-football-ampute/>

Les mouvements socio-politiques violents qui secouent le pays depuis quelque temps touchent tous les aspects de la vie nationale. Les personnes handicapées, groupe particulièrement vulnérable, subissent de plein fouet ces troubles. En 2018, une femme non-voyante est devenue une victime de cette vague d'insécurité. Auparavant, elle avait fui sa maison lors d'un conflit qui avait conduit à un massacre à La Saline en 2018. En quête d'un abri sûr, elle s'est retrouvée dans des conditions déplorables et a finalement perdu la vie.⁵

Dans un autre cas tragique, un homme âgé de 78 ans, non-voyant et physiquement handicapé, a été victime d'un incendie mortel dans sa résidence située sur la rue Monseigneur Guilloux. Cet incendie a été provoqué par les assauts de gangs armés qui avaient mis le feu à plusieurs domiciles lors de leur invasion. L'homme, dans l'impossibilité de fuir, a été tragiquement pris au piège des flammes.

En juin 2021, un violent conflit a éclaté dans un camp situé à Delmas 2, un lieu principalement habité par des personnes handicapées, notamment celles souffrant de handicaps physiques et sensoriels, depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Les affrontements entre gangs armés ont pris une tournure dramatique, et les forces de l'ordre se sont montrées incapables de rétablir la paix. Dans la nuit du jeudi 17 juin, des individus lourdement armés ont incendié les habitations, y compris celles des personnes handicapées. Les résidents, pris de panique, ont dû fuir précipitamment, sans pouvoir sauver leurs biens. Environ 153 personnes handicapées et leurs familles ont été directement affectées par cette tragédie. Beaucoup d'entre elles, ainsi que d'autres habitants de bas Delmas fuyant la violence des gangs, ont trouvé refuge de manière provisoire dans une église à Delmas 5.

Fuite des personnes de leurs quartiers sous la pression des gangs armés

L'activité des gangs continue de semer le chaos et de faire des victimes parmi la population civile. Certains quartiers sont devenus inaccessibles, tant pour les résidents que pour les autorités. Depuis le 1er juin 2021, une augmentation des actes criminels et des affrontements entre gangs a entraîné le déplacement d'environ dix mille (10 000) civils dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les violences et les affrontements incessants affectent directement et indirectement l'ensemble de la population. Les fusillades fréquentes et les barrages routiers empêchent l'accès à de nombreux quartiers, instillant la peur parmi les habitants.⁶

5. <https://haitiinfospro.com/insecurite-en-haiti-les-handicapes-une-categorie-oubliee/>

6. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/haiti_-_situation_report_nr._2_-_displacements_port-au-prince_-_final_-_fr.pdf

Depuis le 1er juin 2021, le quartier de Martissant, situé au sud de Port-au-Prince, est devenu une zone de non-droit dominée par les gangs armés. Face à la violence et aux atrocités des gangs, de nombreux résidents, y compris les personnes handicapées, qui sont particulièrement vulnérables, ont fui pour se réfugier à Carrefour, une commune voisine. Là-bas, divers groupes vulnérables, dont les personnes âgées handicapées et les enfants, vivent des moments extrêmement difficiles. Comme tous les autres déplacés, les personnes handicapées se retrouvent dans des conditions inhumaines.

Face aux atrocités commises par les gangs, les forces de l'ordre se sont révélées incapables de rétablir la paix dans la zone. Les gangs, apparemment mieux équipés que la police, continuent de contrôler le territoire. Les résidents qui ont fui leurs maisons ne peuvent pas y retourner. De plus, les gangs rançonnent les passants ouvertement et affichent impunément sur les réseaux sociaux leurs armes, les munitions et les gains de leurs activités criminelles.

Dans ce climat de conflit armé, des cas de violences basées sur le genre, d'abus sexuels, y compris des viols, ont été signalés parmi les personnes déplacées, avec également des actes de violence et de discrimination envers les personnes handicapées. La situation d'insécurité entrave considérablement le suivi et la réponse aux besoins de prise en charge, selon un rapport du bureau de l'ONU en Haïti.

La crise des conflits armés, comme décrite précédemment, affecte l'ensemble de la population, mais a un impact particulier sur les personnes handicapées et leurs familles. Des témoignages reçus de proches de personnes handicapées fuyant les zones de conflit révèlent que ces familles ont rencontré de nombreux obstacles pour s'échapper, ne pouvant pas toujours fuir en même temps que leurs proches handicapés.

Lors de leur fuite, ils ont dû chercher un abri temporaire, attendant un moment plus calme pour aller secourir leurs proches handicapés. Certains ne peuvent pas retourner chez eux, et les violences des gangs ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, y compris parmi les personnes handicapées.

D'après les Nations Unies, plus de 10 000 personnes ont fui leurs maisons depuis le 1er juin 2021, particulièrement de Martissant, Bas Delmas et Saint Martin. Cette augmentation des déplacements s'ajoute aux quelque 3 900 personnes déplacées au cours des 9 derniers mois, notamment de Bel Air, Tabarre Issa, Camp La Piste et Delmas 75, où vivaient des personnes handicapées, portant le total à environ 13 900 personnes déplacées. La police nationale est actuellement incapable d'assurer la sécurité et la protection nécessaires aux civils dans ces quartiers, laissant les populations vulnérables sans soutien adéquat.

Selon le même rapport de l'ONU, la police est elle-même ciblée par les gangs, qui ont attaqué huit postes de police et tué huit policiers durant la première semaine de juin. Ils ont également emporté des armes et équipements, y compris des gilets pare-balles et des radios. Cette situation contribue à la vulnérabilité accrue de la population. Dans de nombreux cas, les bandits utilisent les uniformes de la police pour commettre des actes criminels contre les citoyens.

Ce rapport précise également que les personnes handicapées et les personnes âgées sont parmi les groupes les plus affectés par le climat d'insécurité (criminelle, alimentaire, sanitaire) qui prévaut dans le pays, en particulier dans les quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Il cite l'exemple d'une jeune fille de quinze ans violée par des hommes armés sous les yeux de son père, qui est malvoyant. Dans certains cas, les personnes déplacées de force ont été contraintes d'abandonner leurs parents âgés à mobilité réduite.⁷

Incendies dans les maisons des personnes handicapées

Selon les informations recueillies sur les événements du camp de la piste en juin 2021, il semble que des membres de gangs cohabitaient avec les personnes handicapées dans cette zone. Les affrontements récurrents, soit entre les gangs eux-mêmes ou entre ces derniers et la police, entraînaient souvent des dommages collatéraux. Ces gangs, fréquemment pourchassés par la police, utilisaient la zone habitée par les personnes handicapées comme refuge, se camouflant parmi elles après leurs méfaits.

La police, bien que chargée de protéger et servir, se trouvait dans l'incapacité d'agir efficacement en raison de la présence de personnes handicapées dans cette communauté. Dans certains cas, ces personnes étaient blessées par des projectiles émanant des gangs ou de la police elle-même.

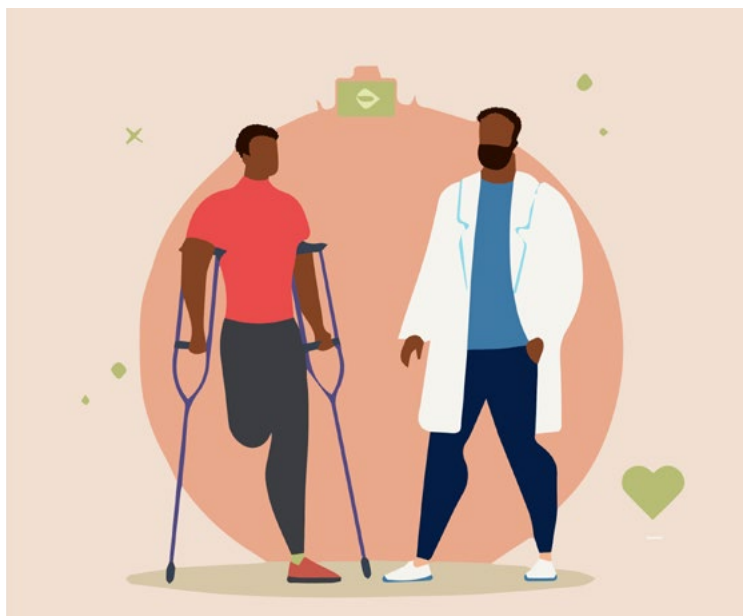
Le 17 juin 2021, la situation s'est gravement détériorée. Un conflit armé a éclaté entre civils armés et forces de l'ordre, durant plusieurs heures. Suite à ces affrontements, les maisons de plus de cinq cents familles, dont celles abritant des personnes handicapées résidant dans le camp depuis le tremblement de terre de 2010, ont été incendiées. Cette tragédie a plongé les personnes handicapées dans une profonde amertume et un désespoir.

Accès à la santé pour les personnes handicapées

L'accès à la santé est un droit garanti par l'article 25 de la CDPH. Toutefois, en Haïti, durant les périodes de conflits armés, ce droit est souvent bafoué. Comme mentionné précédemment, les conflits armés dans certaines régions d'Haïti ont des répercussions sévères sur la santé des personnes handicapées. Beaucoup d'entre elles, déjà confrontées à des problèmes de santé, se retrouvent privées d'accès aux soins. De plus, ceux qui n'étaient pas handicapés souffrent désormais de graves problèmes de santé mentale.

7. Ibid. p. 4

Les infrastructures médicales, y compris le principal hôpital de la capitale, peinent à répondre aux besoins des patients en difficulté. De nombreux hôpitaux privés rencontrent également des difficultés de fonctionnement. Le centre hospitalier de Médecins Sans Frontières (MSF), situé à Martissant, au sud de la capitale, qui opérait depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010, a dû fermer en raison de l'escalade de la violence des gangs, perturbant le fonctionnement du centre et mettant en danger la sécurité du personnel et des patients.



Au sein de la politique de santé en Haïti, on reconnaît que depuis le séisme de 2010, le nombre de personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux a augmenté. Concernant la santé mentale, il est souligné que « Haïti, en raison de ses conditions socioéconomiques, est un terrain fertile pour le développement de troubles mentaux ».⁸ Ainsi, la situation actuelle affecte également la santé mentale des personnes handicapées.

Il faut noter que la catastrophe de 2010 n'est pas le seul moment sombre de l'histoire d'Haïti. Actuellement, le pays traverse une période particulièrement difficile, caractérisée par une crise humanitaire sans précédent, avec des problèmes politiques, économiques et sociaux multiples, tels que l'instabilité politique, l'inflation, la criminalité, la pauvreté, le manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation, un système judiciaire faible, la résurgence du choléra, la justice populaire, les catastrophes naturelles et les conflits armés. Ces facteurs aggravent les conditions de vie de la population, augmentent le stress et affectent la santé mentale, en particulier chez les personnes handicapées. Dans ce contexte, les articles 11 et 25 de la CDPH sont loin d'être respectés, les autorités étatiques ayant perdu le contrôle de la situation. Il n'est pas clair quand et comment cette situation pourra s'améliorer.

8. Composante Santé Mentale du MSPP. P. 13

Effets des conflits armés sur l'éducation

L'insécurité croissante en Haïti perturbe gravement le fonctionnement des activités scolaires dans tout le pays. De nombreux parents éprouvent des difficultés à envoyer leurs enfants à l'école en raison de la peur de l'enlèvement, un phénomène qui continue de terroriser la population. Des enfants, parents, et membres du personnel scolaire sont régulièrement enlevés, parfois même devant les écoles ou sur le chemin de l'école. Dans la majorité des cas, les victimes sont tuées lorsque les familles ne peuvent pas payer les rançons exigées.

Cette situation est d'autant plus problématique pour les enfants et les jeunes handicapés. Le système éducatif en Haïti, qui n'est pas conforme aux standards d'inclusion stipulés par l'article 24 de la CDPH, ne montre pas d'initiative pour développer une éducation inclusive, même en période de calme, et encore moins dans le contexte actuel de crise. La sécurité des élèves et du personnel scolaire ne peut être assurée, et l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés est pratiquement inexistant. Bien que l'apprentissage en ligne soit une solution envisageable, les coûts de connexion internet et le manque d'infrastructures technologiques limitent fortement cette option en Haïti, surtout pour les élèves handicapés.

Malgré les appels du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) pour maintenir le fonctionnement des établissements scolaires, ces efforts ne parviennent pas à freiner les activités nuisibles des gangs armés.

Bien que la pression soit plus intense dans la capitale, les écoles des zones rurales fonctionnent tant bien que mal. Cependant, les communautés rurales font face à des défis économiques majeurs. La pauvreté croissante dans ces régions empêche de nombreux parents de payer les frais de scolarité de leurs enfants.



Outre les problèmes d'accessibilité et de discrimination liés au handicap, les familles ayant des enfants handicapés sont souvent réticentes à les envoyer à l'école en raison de la situation sécuritaire. Lors d'un entretien avec un enseignant d'une école inclusive de la capitale accueillant des enfants handicapés, nous avons appris que de nombreux élèves handicapés rencontrent de grandes difficultés pour se rendre à l'école. La criminalité est fréquente aux alentours de l'établissement, dissuadant certains parents d'emmener leurs enfants handicapés. L'enseignant a également mentionné que plusieurs élèves handicapés ont dû abandonner leurs études, tandis que d'autres ne viennent que sporadiquement. Il a ajouté que le portier de l'école a été enlevé et exécuté près de l'établissement par des hommes armés, créant un climat d'incertitude et de peur parmi les parents, les élèves et le personnel. De plus, une école spécialisée pour les enfants sourds a dû fermer ses portes en raison des crimes perpétrés par des gangs armés dans les environs.

Ainsi, il est évident que la situation en Haïti viole non seulement l'article 11 de la CDPH, qui exige le respect des droits des personnes en situation de conflits armés, mais aussi les articles 7 et 24, relatifs aux droits des enfants handicapés et à leur accès à l'éducation inclusive.

Corrélation entre conflit armé et insécurité alimentaire

Les conflits armés ont exacerbé la précarité de la vie en Haïti. Le taux d'inflation frôle les 40 %, plongeant la population dans une extrême pauvreté. Les prix des produits de première nécessité sont très élevés, et actuellement, un dollar américain équivaut à environ 160 gourdes. La majorité des Haïtiens vit avec moins de 2 dollars US par jour, tandis que le coût de la vie continue d'augmenter. L'État haïtien s'est engagé, à travers l'objectif de développement durable (ODD) no 1 pour « *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde* ». Selon des commerçants des zones provinciales, les bandits taxent leurs marchandises, les obligeant à augmenter leurs prix pour conserver leurs bénéfices. La réduction de la pauvreté en Haïti nécessite donc le soutien des partenaires internationaux, car elle est un défi que le gouvernement ne peut affronter seul.

L'insécurité alimentaire, un fléau qui affecte Haïti depuis des décennies, est aggravée par la malnutrition et des maladies telles que le choléra. Plus de la moitié de la population haïtienne (57 %) (PSNRSS, 2005-2010) vit dans l'insécurité alimentaire qui se traduit notamment par un déficit de l'ordre de 10 % des calories requises. L'état nutritionnel étant un déterminant du niveau de résistance des individus à toute forme d'infection, et l'alimentation un facteur primordial à l'adhérence à certains types de traitement, il est essentiel que cette problématique soit prise en compte dans toute démarche pour améliorer l'état de santé de la population haïtienne.

Selon les estimations récentes du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC), 4,5 millions d'Haïtiens (45 % de la population) devraient souffrir de la faim. Le site Web de l'ONU en Haïti indique que plus de 1,3 million seraient probablement en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC) entre mars et juin 2022. Ce même article poursuit et dit : « *Ce nombre devrait passer à 4,6 millions d'ici juin 2022 en raison d'un accès réduit aux denrées alimentaires de base alors que les revenus restent faibles et que les prix sont en hausse*⁹ ». Malgré cet enjeu majeur, Haïti s'est engagée à respecter l'ODD no 2 de l'agenda 2030 : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Toutefois, à ce jour, aucun effort concret ne semble avoir été mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

L'ODD no 13, quant à lui, appelle les États à « **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** ». Cependant, on observe très peu d'initiatives concrètes de la part des autorités haïtiennes en dépit de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques dans le pays. Ces changements se manifestent par des sécheresses, des inondations et des tempêtes, ayant un impact dévastateur sur les cultures, les infrastructures et la production agricole, ce qui affecte directement les moyens de subsistance en milieu rural. De plus, les récoltes limitées des agriculteurs ne peuvent pas être distribuées librement dans le pays en raison des blocages routiers imposés par les gangs armés.

Il est important de souligner que les zones rurales et les régions productrices de denrées agricoles en Haïti sont confrontées à des difficultés majeures pour transporter leurs produits. Ces obstacles sont principalement dus aux restrictions imposées par les gangs armés qui contrôlent les voies publiques. Ces groupes rançonnent non seulement les passants, mais entravent également la circulation des biens essentiels, impactant ainsi la capacité des agriculteurs à subvenir aux besoins de leurs familles.

9. <https://news.un.org/fr/story/2022/03/1116792>

Conclusion

Comme décrit dans les sections précédentes, le climat d'insécurité en Haïti, dominé par les conflits armés, joue un rôle crucial dans la situation actuelle du pays. Personne ne peut prédire quand cette crise prendra fin. Elle affecte toutes les facettes de la vie haïtienne, mais frappe de manière particulièrement sévère les personnes handicapées.

Nous observons que malgré les droits imposés par la CDPH, les personnes handicapées sont souvent négligées dans les mesures de protection mises en place par les autorités.

Les conflits armés dans différentes régions du pays entravent considérablement la jouissance et l'exercice des droits des personnes handicapées, tels que reconnus par la constitution de 1987 et divers instruments internationaux relatifs aux droits humains. Dans le contexte de la crise haïtienne actuelle, il est manifeste que les principes fondamentaux des droits humains et du droit international humanitaire ne sont pas respectés.

Haïti ne dispose pas d'un système de collecte de données désagrégées par âge, sexe, origine et handicap, comme le recommande l'article 31 de la CDPH. Les informations utilisées dans cette analyse ne sont pas exhaustives, mais reflètent les réalités vécues au quotidien. Bien que nous n'ayons pas trouvé de données suffisantes pour approfondir notre étude, nous avons utilisé les données qualitatives et quantitatives disponibles. Nous avons également contacté directement certaines sources, y compris via internet, et échangé avec un membre du Bureau Intégré des Nations en Haïti (BINUH et UNCHR), qui a partagé des informations utiles. Cependant, même ces sources soulignent le manque de données spécifiques sur le handicap dans le contexte de notre recherche. En début d'année 2023, les conflits ont provoqué un nombre important de déplacements internes. Concernant les personnes handicapées déplacées lors des conflits de gangs, il n'existe pas de chiffres précis. Néanmoins, il est certain que dans les communautés contrôlées par les gangs armés, des personnes handicapées étaient présentes.

Afin de mieux comprendre l'impact des conflits armés sur les personnes handicapées en Haïti, nous envisageons d'élargir notre recherche pour inclure davantage de paramètres et facteurs. Cet effort s'inscrit dans notre objectif de contribuer à la réalisation de l'ODD no 16 qui vise à « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.* »

Recommandations

- Réduire le nombre d'armes à feu en circulation dans le pays.
- Définir un programme de désarmement et de réinsertion sociale.
- Combattre l'impunité en neutralisant les bandits.
- Ouvrir des couloirs humanitaires pour faciliter l'accès à l'aide aux personnes handicapées dans les zones de conflit.
- Développer un plan d'évacuation pour les personnes handicapées lors de troubles sociaux ou de catastrophes naturelles.
- Mettre en place un programme d'appui psychologique pour les personnes handicapées traumatisées par le banditisme et autres événements négatifs.
- Doter le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) des moyens nécessaires pour sa mission en cas de crises et urgences humanitaires.
- Renforcer et impliquer les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) dans le processus de rétablissement de la paix.
- Sensibiliser les parties en conflit au respect des droits des personnes handicapées.
- Prendre des mesures drastiques pour diminuer le taux de criminalité et le phénomène d'enlèvement.
- Autonomiser les personnes handicapées et leurs familles pour faire face aux crises alimentaires et socioéconomiques.